

Criminocorpus

Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines

The penal colonies
Articles

Une vie en trompe-l'œil : l'artiste bagnard Francis Lagrange (1901-1964)

Émile Blanc, David Carita and Denis Lamaison

Abstracts

Français English
Les écrits sur l'artiste et bagnard Francis Lagrange (1901-1964) sont souvent tissés de ses propres fictions. Ce personnage passa en effet beaucoup de temps à réinventer sa vie. Le but de cet article est de démêler le vrai du faux dans le parcours de ce condamné à la relégation en Guyane en 1927. Nous revenons ici sur ses parents, son enfance, ses premiers délits et ses années de bagne. Nous chercherons enfin à établir à quel moment de son parcours le forçat devint artiste.

Writings on the artist and convict Francis Lagrange (1901-1964) often integrate fiction he himself created. This figure spent a lot of time indeed reinventing his life. The purpose of this article is to detect truth from false in the life of this man condemned to the penal colony in French Guiana in 1927. We return here on his parents, childhood, first offences and convict years. We will also seek to establish how and when he became an artist.

Index terms

Mots-clés : artiste, bagne, contrefaçon, peintre, récidiviste
Keywords : artist, penal colony, counterfeiting, French Guiana, painter, recidivist
Geographical : Guyane française

Author's notes

En 2013, après plusieurs années de recherches dans les archives et d'enquêtes sur l'enfance de Francis Lagrange, artiste peintre et bagnard, Monsieur Émile Blanc contacte le musée Alexandre-Franconie à Cayenne. Cet établissement conserve en effet un ensemble d'œuvres majeures de cet artiste, les *Scènes du bagne*. Un dialogue s'installe alors entre Émile Blanc et David Carita, responsable du musée, sur la meilleure façon de transmettre ces nouvelles sources et données. Émile Blanc est également un acteur de cette histoire puisqu'il a rencontré

à plusieurs reprises Francis Lagrange. Cet article a donc été écrit à partir des recherches effectuées par Émile Blanc et complété par celles de David Carita et de Denis Lamaison. Une première version de ce texte est parue en août 2014 dans le numéro 13 du magazine *Une Saison en Guyane*.
Nous remercions pour leur aide Pierre-Olivier Jay, Lydie Joany, Hélène Lamaison, Gilles Poizat, Héléna Rigaud.

Full text

1 Francis Lagrange, dit "Flag", est probablement l'artiste le plus connu du bagne de Guyane. Sa renommée tient en partie aux *scènes du bagne* qu'il a peintes dans les années 1950. Ces toiles dressent un panorama de la vie du forçat, avec un regard assez cru sans être dépourvu d'humour[1]. Sa célébrité doit également beaucoup à son autobiographie *Flag on Devil's Island*[2], écrite à quatre mains[3] et publiée en 1961 : Lagrange y est présenté dans le sous-titre comme l'un « des grands contrefacteurs et artistes faussaires des temps modernes[4] ». Ce livre romancé a depuis été beaucoup repris sans regard critique. Francis Lagrange aurait ainsi sans doute apprécié de voir internet perpétuer aujourd'hui son autobiographie inventée : son année de naissance, son père conservateur de musée, sa licence de philosophie ou encore ses diplômes de peinture « obtenus dans toute l'Europe » sont ainsi quelques-unes des imprécisions et des inventions qui nous sont parvenues[5]. Sans revenir sur toutes ces inexactitudes, l'objectif de cet article est de rétablir quelques vérités sur ce mythomane qui « savait très bien raconter sa vie[6] ».

Fig. 1 : « Départ pour la Guyane. Embarquement des forçats à l'Ile de Ré », toile de F. Lagrange, vers 1952



Musée départemental A. Franconie, Cayenne

Enfance lilloise

2 Francis Lagrange naît à Lille le 29 mars 1900[7]. Sa famille paternelle est originaire de l'Isère, précisément de la commune des Éparres, où son père Alphonse Lagrange est né en 1859[8]. Le grand-père paternel est artisan galocher et sa grand-mère ménagère. En 1900, à la naissance de son fils, Alphonse fabrique, restaure et vend

des meubles[9]. Il possède une boutique au 1 rue du Palais de justice à Lille[10]. Ce n'est cependant pas son premier métier, Alphonse a en effet exercé la profession de tisseur dans sa région natale[11] et peut-être à Paris où il habite pendant 10 ans[12]. En 1892, il réside à Bruxelles où il est « coupeur de verres »[13] avant de venir habiter à Lille. Marié une première fois à Bruxelles[14], il se remarie avec Joséphine Le Page, qui décède en 1898[15]. Deux années plus tard, c'est avec Eugénie Marie Le Page, la sœur de Joséphine, qu'il aura Francis, né hors mariage. La famille maternelle est originaire de Paris : sa mère est née dans le XIVe arrondissement le 5 juillet 1875[16], d'un père, typographe, et d'une mère, giletière[17].

3 Si comme son père, Francis a probablement grandi dans un atelier où l'on travaillait le bois, il n'aura cependant pas l'occasion d'apprendre le métier auprès de celui-ci : Alphonse Lagrange meurt alors que son fils n'a pas 10 ans, le 19 décembre 1909[18]. Quelques jours avant sa mort, il avait fait rédiger un testament auprès du notaire Émile Lefebvre, faisant de Francis son légataire universel et d'un certain Émile Debels, tourneur sur bois, son tuteur légal[19]. N'étant pas l'épouse officielle d'Alphonse Lagrange, Eugénie Lepage, alors déclarée comme commerçante, reconnaît Francis en janvier 1910[20]. Celui-ci quitte alors le collège de Fourmies où il était pensionnaire pour venir vivre avec elle[21]. Quand la Première Guerre mondiale éclate, le jeune Lagrange habite avec sa mère à l'hôtel Saint-Nicolas, dont elle est gérante, dans la rue du même nom.

Grande Guerre et premiers délits

4 La capitale du Nord va beaucoup souffrir du conflit. Lille tombe aux mains des Allemands dès octobre 1914. Elle va subir quatre années d'occupation marquées par les réquisitions, les problèmes de ravitaillement et la déportation de nombreux habitants de l'agglomération. Eugénie Lepage décède le 18 mars 1918[22], sept mois avant le départ de l'armée allemande. Elle ne verra donc pas les premiers problèmes de son fils avec la justice.

5 Un mois après la mort de sa mère, Francis est en effet condamné par le tribunal de Lille à quatre mois de prison pour abus de confiance. Mineur au moment des faits, il bénéficie des circonstances atténuantes[23]. Il est de nouveau condamné à six mois de prison en novembre 1918 pour avoir volé de l'argent à une cabaretière[24]. À cette époque, et alors qu'il purge sa peine, Lagrange est repéré par les services secrets britanniques (*Intelligence Office*[25]) qui espèrent profiter de lui comme informateur[26]. Pour se faire un peu d'argent durant l'occupation, Francis vendait des cartes postales et des cigarettes mais il a également fréquenté et commercé avec les Allemands[27]. Pendant une courte durée, Lagrange va donc "renseigner" les militaires britanniques la journée avant de rentrer dormir en prison le soir. Il profite cependant de ce régime de semi-liberté pour s'échapper de leur bureau en décembre 1918, et quitter Lille[28].

6 Nous retrouvons sa trace dans le département de la Seine où il est condamné, en décembre 1918 et janvier 1919, à plusieurs jours d'incarcération pour « filouterie d'aliment » puis, en avril 1919, à quatre mois de prison par le Tribunal correctionnel de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), pour escroquerie, et entre-autre pour « port illégal d'uniforme et de décoration[29] ». L'usurpation d'identité va désormais devenir sa marque de fabrique : il se fait passer pour une personne "respectable", dans ce cas-là un aviateur dénommé Lagrange de Riolle et décoré de la croix de guerre, afin d'obtenir crédit et hébergement[30]. Lagrange est ensuite envoyé à la maison d'arrêt d'Arcis-sur-Aube où il doit purger une nouvelle peine de huit mois de prison pour escroquerie[31]. C'est à cette époque que la justice va s'intéresser à ses activités durant l'occupation.

Collaboration et espionnage

7 Après l'armistice, de sombres affaires ont resurgi : Francis Lagrange n'a en effet pas seulement escroqué quelques personnes, il aurait également dénoncé des stocks de marchandises aux occupants[32], impliquant même son tuteur Émile Debels. Selon le témoignage de ce dernier, Francis l'aurait ainsi convaincu, en décembre 1917, de lui donner de l'argent pour acheter un stock de savon. Lagrange aurait ensuite caché le savon chez son tuteur avant de le dénoncer quelques semaines plus tard aux Allemands[33].

8 Depuis sa cellule d'Arcis-sur-Aube, Lagrange va rédiger de nombreux courriers pour tenter de se disculper. En mars 1919, il écrit ainsi au service chargé de l'enquête que s'il a dû précipitamment quitter Lille en décembre 1918, c'est parce qu'il suivait une piste pour l'Intelligence Office[34]. Le contenu de la lettre est confus, dénonçant pêle-mêle des espions français et belges, des déserteurs cachés à Marseille et un complot bolchévique fomenté par un ancien officier allemand installé à Rouen. Cherchant à se faire passer pour un grand espion, et affirmant être « la clef de l'énigme »[35], Lagrange exprime le souhait d'être renvoyé à Lille où il pourra donner de précieux renseignements à ses protecteurs britanniques. Quelques jours plus tard, il adresse une nouvelle missive au lieutenant rapporteur auprès du 3e Conseil de guerre exprimant le souhait de s'engager à la fin de sa peine civile dans un régiment colonial ou d'entrer dans un service de contre-espionnage ; il argue notamment de ses connaissances en langues (anglais, allemand, italien)[36]. Lagrange semble avoir longtemps caressé l'idée de devenir un espion. Tout au long de sa "carrière", il va par ailleurs utiliser les méthodes de ces derniers qui devaient tout à la fois démontrer de grandes qualités de faussaires et une capacité certaine à prendre une autre identité[37]. Aucune suite n'est cependant donnée à sa demande. En décembre 1919 Lagrange est transféré vers la prison militaire de Lille[38]. L'enquête sur ses agissements se poursuit et plusieurs des témoins confirment les dires de Debels : Lagrange procédait toujours de la même façon, recueillant l'information sur des stocks de marchandises ou de matières premières avant de les dénoncer à la police secrète allemande. À l'affaire du stock de savon, s'en ajoutent ainsi deux autres portant sur du cuivre et du fil à coudre. Dans un premier temps, Lagrange va nier ces accusations de collaboration avant de les reconnaître et d'avouer avoir été un « piètre indicateur »[39]. Il se présente alors en victime et se dit attristé par certains témoignages. Il renouvelle également son souhait de s'engager dans un régiment colonial, « soit pour le Maroc, soit pour l'Orient ». Dans un billet datant du 16 février, il avoue enfin avoir dénoncé le stock de cuivre aux Allemands[40].

9 Francis Lagrange est condamné le 12 mai 1920 par le Conseil de guerre de la première région à un an de prison pour « correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie[41] ».

Les Bat'Af

10 Deux jours après sa condamnation, Lagrange écrit au général Lacapelle, commandant la première région de Lille, en réinventant sa biographie : il se présente comme élève pilote aviateur titulaire d'un brevet de technique mécanique d'aviation et connaissant plusieurs langues. Une fois encore il demande à s'engager pour cinq ans afin de « racheter sa faute[42] ». Son dossier militaire montre que ce n'est qu'une ruse pour fuir[43]. Classé « service armé » en juillet 1920, il ne rejoint pas ses classes[44]. Il est incarcéré le jour de Noël 1920 à la prison militaire de Lille. La gendarmerie l'escorte jusqu'à Oujda, dans le sud tunisien, où il est incorporé le 30 décembre 1920 au premier bataillon d'infanterie légère d'Afrique (les « Bat'Af »)[45].

11 Le matricule 2616 ne fait cependant pas long feu dans son régiment. Lagrange

déserte une première fois vers le 23 janvier 1921 avant d'être arrêté quelques jours plus tard. Il a voyagé en chemin de fer jusqu'à Alger, puis Blida, où, sans ressources, il s'est rendu aux autorités[46]. Lors de son interrogatoire, comme à son habitude, il justifie ses actes par une belle histoire dont il est le héros : « À Oudjda, j'étais entouré de gens qui favorisent la désertion. J'ai dénoncé le fait à un officier du dépôt des isolés qui m'a fait habiller en tirailleur pour les espionner. Ces gens m'ayant reconnu ont menacé de me tuer. Pour cette raison, j'ai préféré partir pour les fuir[47] ».

Renvoyé sous escorte dans sa caserne, Lagrange s'échappe une seconde fois le 4 mai 1921[48]. Arrivé au Maroc sous la fausse identité de « Harley Brighton », il est arrêté et condamné le 28 novembre 1921 par la Cour de Rabat pour un abus de confiance commis à Fez[49]. Après avoir effectué sa peine, il est une nouvelle fois ramené dans son bataillon mais n'y reste qu'un peu plus d'un mois avant de déserter à nouveau le 20 mars 1922, cette fois-ci, sans être repris[50]. Nous perdons alors sa trace durant cinq années. Sans aucune certitude, deux sources laissent à penser que Lagrange aurait alors pu fonder une famille. Dans une lettre qu'il reçoit quelques années plus tard en Guyane, l'un de ses amis évoquera son épouse et sa fille, cette dernière étant née vers 1924[51]. Au début des années 1960, Lagrange racontera également avoir été marié « à une jeune fille de famille allemande dont il avait eu deux filles[52] ».

Relégation

Lagrange réapparaît en juin 1927, lors de son arrestation par la police de Rouen. En avril 1927, l'escroc rencontre à Paris l'entrepreneur Hendrick auquel il présente un nouveau procédé de peinture sur étoffes[53]. Convaincu, Hendrick accepte de l'aider et l'accueille chez lui. Mais alors qu'il revient de la visite d'un atelier où il pourrait installer son protégé, l'entrepreneur ne trouve ni Lagrange, ni les bijoux d'une valeur totale de 5 000 francs qu'il avait placés dans un coffret. Lagrange réitère la même arnaque avec un teinturier parisien à qui il subtilise 350 francs de matériel de peinture, puis avec un entrepreneur auquel il vole pour plusieurs milliers de francs de fournitures. Il se fait prendre à Rouen après avoir extorqué 100 francs à un commerçant de la ville. Lors de l'audience, Lagrange use encore de son bagout, comme le remarque admiratif le reporter du *Journal de Rouen* : « il chercha par une attitude repentante et attendrissante jointe à une explication très habile et très clairement exposée des faits, à s'attirer la clémence du tribunal et surtout à écarter de lui la relégation qui le menaçait[54] ». Bien préparé par Lagrange, son avocat va expliquer dans sa plaidoirie que son client travaillait pour l'Intelligence office, et qu'incarcéré dans un camp de prisonniers, il fut délivré par les troupes britanniques peu après l'armistice[55].

Condamné le 13 décembre 1927 à dix-huit mois de prison, 200 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour, Lagrange fait appel[56]. « Pourquoi faut-il que l'escroc ait eu la malencontreuse idée de faire appel ? » se questionnera le *Journal de Rouen*[57]. Sa peine est en effet portée à quatre ans de prison, 200 frs d'amendes et à la relégation en Guyane. Le déserteur Lagrange est tout d'abord envoyé en Afrique du Nord où lors d'une visite médicale effectuée à Outat-el-Hadj (Maroc) en 1929, le médecin le classe dans les individus à « constitution médiocre et tempérament lymphatique » (Lagrange pèse alors 51 kg pour 1,65 m)[58]. Lors de son transfert vers la citadelle de Saint-Martin-de-Ré[59] en novembre 1930, le chétif Lagrange et ses « onze condamnations » est cependant signalé comme « dangereux » par *L'Écho d'Alger*[60]. Il embarque sur *Le Martinière* pour la Guyane, le 17 février 1931 (fig. 1).

Le faux monnayeur

Arrivé en Guyane le 6 mars 1931, Lagrange est envoyé au pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni réservé à la catégorie des relégués, c'est-à-dire les multirécidivistes[61]. Le matricule 14912 n'y reste cependant pas longtemps : il se fait la belle le 9 juillet 1931 avant d'être rattrapé quatre mois plus tard[62]. Il s'évade à nouveau du 14 mars au 2 avril 1932[63]. Il est alors incarcéré quelques temps à la prison du Fort Zélandia à Paramaribo (colonie hollandaise du Suriname)[64]. Le 17 août 1932, il est condamné par la Cour d'assises de Cayenne à dix ans de travaux forcés pour falsification de billets de banques et évasion (fig. 2)[65]. Avec une presse artisanale, Lagrange a fabriqué de faux billets de cent francs de la Banque de Guyane. Son complice en fuite[66] est condamné par contumace. Lagrange est donc envoyé seul purger sa peine aux Îles du Salut : il appartient désormais à la catégorie des transportés et, à ce titre, a droit au troisième matricule de sa vie, le 51293.

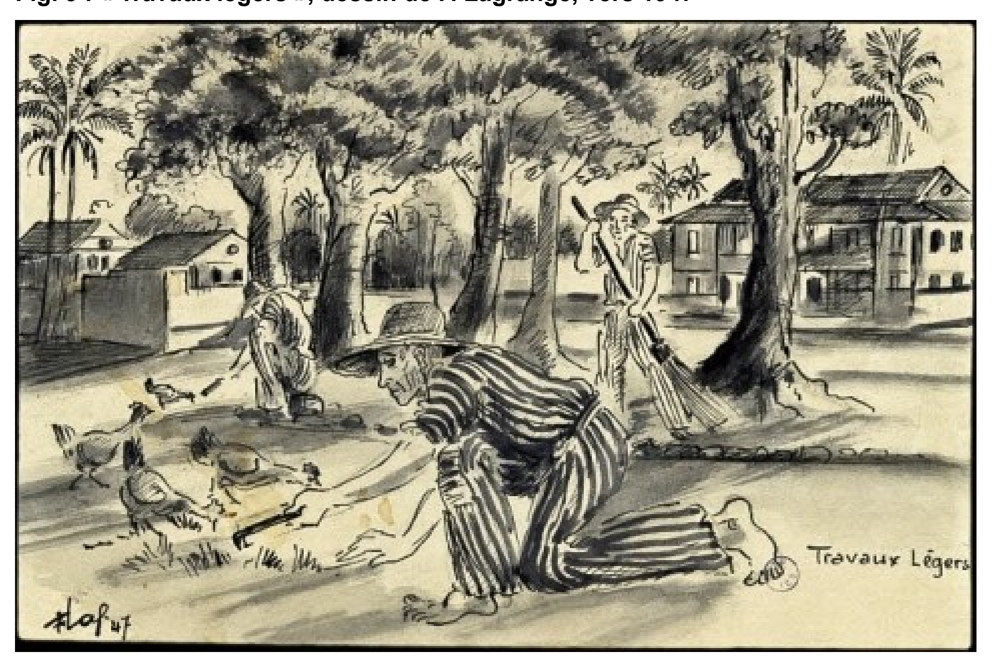

Fig. 2 : « L'évasion... Avant l'aventure », toile de F. Lagrange, vers 1952



Musée départemental A. Franconie, Cayenne

Hormis quelques séjours temporaires au Maroni en 1932, 1934 et de janvier à juin 1937[67], Lagrange va rester aux Iles (Saint-Joseph et Royale) plus d'une décennie. L'éternel insoumis va désormais alterner moment de semi-liberté et internement en cellule : en septembre 1932, il écope de trente jours de cellule pour « correspondance illicite et clandestine » (il a écrit cinq lettres au directeur de la prison du Fort Zélandia à Paramaribo qu'il a rencontré lors d'une évasion) ; en novembre 1932, huit jours de cellule pour avoir pénétré dans la cuisine du personnel de Saint-Joseph sans autorisation ; en février 1934, seize jours pour possession d'une lame de rasoir et « divagation » durant les heures de travail (il arrive systématiquement en retard à l'atelier)[68] ; en octobre 1937, huit jours de prison pour « réclamation non fondée » ; en 1938 et 1939, il reçoit des avertissements pour possession d'un couteau et rixe avec un autre détenu ; en janvier 1942, il est puni d'un mois de cellule pour infraction au sujet de la correspondance, attitude « arrogante » et « propos tendancieux[69] ». Durant toute cette période, Lagrange ne va jamais hésiter à écrire à l'administration ou directement au gouverneur pour défendre son point de vue. Ainsi, face au surveillant qui demande à son encontre en 1932 une punition pour refus de travail, « attitude incorrecte et paroles arrogantes », Lagrange explique que ce dernier cherchait à lui faire effectuer une tâche « au-dessus de ses forces » alors qu'il est classé aux travaux légers (fig. 3)[70].

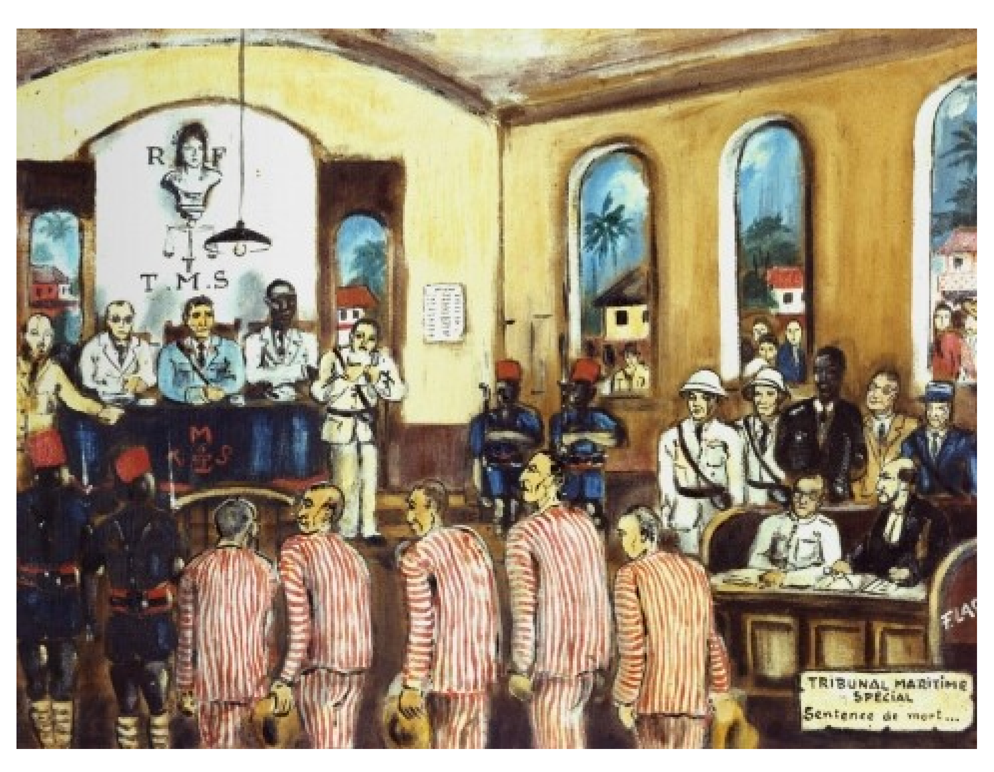
Fig. 3 : « Travaux légers », dessin de F. Lagrange, vers 1947



Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille

En avril 1934, accusé d'avoir vendu une lampe appartenant à l'administration, il explique que celle-ci lui a été donnée par le fonctionnaire Gallois et ajoute ironiquement à l'attention du directeur de l'Administration Pénitentiaire qu'il suffisait de questionner ce dernier : « Permettez moi cette parenthèse : que si le forçat [doit] interroger le fonctionnaire sur la provenance d'un don ou autre, ce serait le monde renversé[71] ». Interrogé, Gallois oppose le démenti le plus formel aux dires de Lagrange qui écope de trente jours de cellule pour accusation non fondée contre un fonctionnaire[72]. En décembre 1934, Lagrange est une seconde fois condamné par le Tribunal maritime spécial à deux ans de réclusion cellulaire pour « contrefaçon frauduleuse de billets de banque[73] » (fig. 4). Le gouverneur va cependant accéder à sa demande de libération conditionnelle en juillet 1935 pour bonne conduite[74]. En 1937, Lagrange est emprisonné brièvement à Saint-Laurent au sujet de faux passeports et billets mais aucune suite n'est cette fois-ci donnée à cette affaire – deux poinçons de graveur sont trouvés dans ses affaires lors d'une perquisition effectuée l'année suivante[75].

Fig. 4 : « Tribunal maritime spécial. Sentence de mort », toile de Francis Lagrange, vers 1952



Musée départemental A. Franconie, Cayenne

12 Le 15 octobre 1939, un mois après l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, Lagrange demande au gouverneur de Guyane l'autorisation de s'engager pour son pays. Il explique que la perspective d'un « rachat » possible n'est pas sa seule motivation mais qu'il a « le plus vif désir d'apporter tel qu'on le jugera bon et de n'importe quelle manière [son] tribut à la défense nationale[76] ». Une nouvelle fois, Lagrange ne peut cependant s'empêcher de réécrire son passé. Il ajoute ainsi qu'actif lors de la guerre de 14-18, il fut « cité et décoré plusieurs fois » et servit successivement dans l'aviation et à l'Intelligence Service. Il ajoute maitriser huit langues, dont l'allemand et l'anglais sa « langue maternelle », et avoir également travaillé à la topographie et au camouflage « comme spécialiste[77] ». Cette requête va rester lettre morte : le bureau de recrutement précisant de surcroît à l'Administration pénitentiaire l'inutilité de transmettre les demandes d'engagement volontaire des condamnés « exclus de l'armée[78] ».

Flag

Si en 1927, dans la dernière escroquerie qui le mène au bagne, Francis Lagrange subtilise bien une boîte de peintre, contenant une palette et des pinceaux d'une valeur de 350 francs, il refourgue très vite ce matériel contre des espèces sonnantes et trébuchantes. Lors de son passage devant le Tribunal correctionnel de Rouen, en décembre 1927, il déclare que son père fut « conservateur de musée dans une grande ville » tandis que le correspondant du *Journal de Rouen*, qui semble être tombé sous le charme du bonimenteur, lui prête des « aptitudes remarquables à la peinture[79] ». Dans son autobiographie romancée, Lagrange se vante d'avoir réussi à éviter les cellules du navire *Le Martinière* lors de son transport vers la Guyane grâce à son talent : il aurait portraituré les « vaniteux » gardiens qui, en guise de remerciement, lui laissent traverser l'Atlantique dans l'infirmerie[80]. Cette histoire ne semble cependant pas plus vraisemblable que la majorité des faits relatés dans cet ouvrage. Nous n'avons donc aucune preuve que Lagrange se soit adonné à la peinture, ou à tout autre art, avant son arrivée en Guyane.

Deux sources semblent cependant montrer que le forçat peint ses premiers tableaux très rapidement après son arrivée dans la colonie. Le premier témoignage abondant

dans ce sens est celui du Père Victor Renault, curé de Cayenne de 1925 à 1935. Ce dernier dresse en effet dans un article paru en 1936 le portrait d'un peintre bagnard qui pourrait correspondre à Lagrange, mais sans jamais citer son nom. Renault le décrit comme un homme assez jeune encore, d'à peine quarante ans, « yeux vifs, traits accentués, portant la marque de la souffrance physique et surtout morale, pas le moindre sourire, mais toutefois, rien de dur[81] ». Ce condamné, qui lui offre une peinture à l'huile représentant « Le Christ à la colonne de la flagellation », est envoyé aux Îles du Salut après une évasion : cela pourrait impliquer, si cet anonyme est bien Lagrange, qu'il peint déjà avant sa condamnation d'août 1932. Lors d'une nouvelle rencontre quelques mois plus tard à l'infirmerie de l'île Royale, ce condamné dessine au crayon les portraits de ses camarades[82]. La seconde source est Lagrange lui-même. Ainsi, et si l'on en croit les explications qu'il donne pour se disculper du vol d'une lampe appartenant à l'administration en avril 1934, celle-ci lui aurait été offerte par le fonctionnaire Gallois pour le remercier des leçons de « dessins, aquarelle et anglais » qu'il donnait à sa fille, avec l'autorisation du chef du personnel des Iles du Salut[83]. Cette lampe, précise-t-il, était utile pour « des travaux artistiques que j'exécutais le soir à l'isolement[84] ». Cette dernière information est reprise dans ses mémoires, toujours à lire avec beaucoup de réserve, où il déclare avoir à cette époque corrompu un gardien qui en échange de quelques francs, lui fournissait des toiles, des pinceaux et des petits pots de peinture murale[85].

La seule certitude est que pour l'administration, Lagrange a déjà acquis une expérience suffisante dans le maniement des pinceaux pour obtenir en 1936 le statut de « peintre-décorateur » aux Îles du Salut[86]. De juillet 1936 jusqu'en mars 1937, il est également employé comme dessinateur par une mission hydrographique (il termine cette mission par un séjour de trois mois à Saint-Laurent) (fig. 5)[87]. Le résultat d'une perquisition à cette époque dans son logement à Saint-Laurent montre que Lagrange dispose désormais de tout le nécessaire pour dessiner et peindre : selon cet inventaire, et une réclamation de l'intéressé réclamant son matériel, il possède en 1937 des crayons de couleur, trois crayons pastel, seize pinceaux, une planche et du papier à dessin, une boîte de peinture, etc.[88]

Fig. 5 : Croquis extrait d'un carnet de Francis Lagrange. s. d. (avant 1937)



Crédits : ANOM, dossier F. Lagrange

À partir de 1938, Lagrange est affecté, sur demande des autorités ecclésiastiques, à la restauration décorative intérieure de la chapelle de l'île Royale (fig. 6). Il va y peindre diverses fresques sur des planches dans le chœur et sur la tribune (fig. 7)[89].

Fig. 6 : En mars-avril 1939, Lagrange est photographié et filmé en plein travail dans la chapelle de l'île Royale, par les reporters Raymond Mejat et Pierre-André Martineau



Paris-Match, 11 mai 1939. Cliché de P.-A. Martineau.

Coll. privée

Fig. 7 : Détail d'une fresque peinte par F. Lagrange dans la chapelle de l'île Royale



Cliché D. Lamaison, 2009

Lagrange n'est cependant pas le premier condamné à décorer l'intérieur de ce bâtiment, comme le révèle Paul Mimande, qui visite ces mêmes lieux en 1894 :

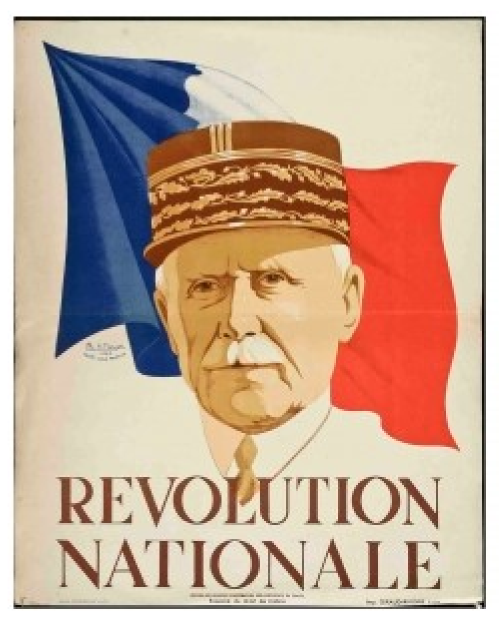
> « Nous trouvons la chapelle qui nous semble placée à point pour nous offrir un peu de fraîcheur et nous permettre d'éponger nos fronts ruisselant sous nos casques de liège. Elle est très grande, cette chapelle, mais très délabrée et affreusement bariolée par des artistes de l'endroit, auxquels raisonnablement on ne saurait reprocher de ne pas avoir la note mystique et le sentiment de l'art chrétien[90] ».

La restauratrice Isabelle Stetten a également confirmé avoir retrouvé les traces d'anciennes peintures, lors des restaurations effectuées en 2007 sur les décors peints par Lagrange[91]. En août 1941, Lagrange, qui est toujours employé à la chapelle des Îles est autorisé, à titre exceptionnel, à exécuter, pendant les heures de repos, la peinture d'un chemin de croix pour l'église de Tonate (commune de Macouria). Cette demande est alors faite par l'abbé Jean-Louis Roudaut qui propose au gouverneur que le transporté Lagrange puisse « consacrer ses moments de loisir à travailler pour l'embellissement des églises de notre colonie[92] ». Désormais, Lagrange, qui signe ses œuvres du diminutif de « Flag » et se présente comme « peintre-graveur de profession » ou « artiste peintre », ne va plus cesser de dessiner et peindre[93]. Il a laissé de cette période aux Îles différents croquis et dessins, comme ceux qu'il offre au médecin du bagne Norbert Heyriès au début des années 1940[94]. Il va alors portraiturer certains de ses condisciples célèbres tel Guillaume Seznec (1878-1954) qui purge également sa peine aux Îles du Salut ou encore le condamné libertaire Paul Roussenq (1885-1949) présent à Saint-Laurent de 1929 à 1932[95].

Au début des années 1940, Lagrange connaît quelques difficultés avec l'Administration pénitentiaire : après avoir été interdit de vente de tableaux aux particuliers, en mai 1941, il perd, à la suite de plusieurs peines de cellules, son classement en tant qu'ouvrier d'art en janvier 1942[96]. Bénéficiant d'une remise de peine, Lagrange est cependant libéré de la transportation en juillet 1942. Pouvant

désormais quitter les Îles mais pas la Guyane, il redevient un relégué, avec une obligation de résidence à perpétuité sur le territoire pénitentiaire du Maroni. L'artiste est alors autorisé par le commandant de l'île Royale à emporter avec lui son matériel et ses œuvres en cours d'exécution afin de poursuivre son ouvrage pour l'exposition prévue pour la Quinzaine impériale[97]. Il écrira quelques années plus tard avoir dû, à cette occasion, peindre 28 portraits du maréchal Pétain ainsi que plusieurs tableaux allégoriques symbolisant les gloires de sa carrière (fig. 8)[98]. Cette liberté n'est cependant pas celle espérée par Lagrange. Dans une lettre au gouverneur, Lagrange se plaint d'être gardé à Saint-Laurent où il est employé comme décorateur pour la Troupe. Il explique être sans cesse sollicité pour des « décorations diverses et ininterrompues » pour les cercles et mess des officiers, la mairie ou les locaux de la légion. Mettant en avant sa bonne conduite, il demande donc le droit à la relégation individuelle[99]. Celle-ci lui est accordée en août 1943[100].

Fig. 8 : À gauche, le portrait officiel de P. Pétain peint par Philippe Henri Noyer en 1940. À droite, le portrait du maréchal conservé au CIAP de Saint-Laurent-du-Maroni





CIAP, Saint-Laurent-du-Maroni. Cl. D. Lamaison

Sans regret

Les bagnes de Guyane sont progressivement fermés à partir de 1944 et les survivants des privations de la Seconde Guerre mondiale, très souvent amnistiés, sont rapatriés par l'Armée du Salut de 1946 à 1953. Lagrange va faire le choix, avec quelques centaines d'autres anciens condamnés, de rester en Guyane. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare de rencontrer des Saint-Laurentins dont les parents, ou eux-mêmes, ont croisé la route de ce personnage du bagne. Dans un entretien de 2004, Flore Lithaw (née en 1936 à Saint-Laurent) témoignait ainsi se souvenir de lui quand elle allait à l'école : « Je le revois encore : il habitait dans le coin de la rue Thiers. Il exposait ses tableaux, et quand on passait pour aller à l'école, il faisait notre portrait [fig. 9]. C'était un Monsieur [...]. Lui nous a dit spontanément qu'il était faussaire[101] ».

Fig. 9 : Sanguine de Francis Lagrange, achetée par Henri Csecher dans les années 1940



Musée départemental A. Franconie, Cayenne.

Édouard Royer (né en 1920), fils du contremaître de l'usine à tafia du bagne (à Saint-Maurice), nous a également confié se rappeler de ce « vaillant qui avait un bon coup de plume » et avait peint l'intérieur d'une maison du bourg : « C'était un bon vivant, très sympa, ajoute-t-il. Il avait été libéré de bonne heure mais il avait toujours des problèmes[102] ». Ces problèmes, Robert Vignon, préfet de la Guyane de 1947 à 1955, en dit quelques mots dans un ouvrage de souvenirs[103]. Il écrit ainsi que, vers 1947-1948, Lagrange était allé se réfugier temporairement à Albina (petit bourg du Suriname situé en face de Saint-Laurent) après la découverte dans le Maroni du cadavre de son associé, poignardé[104]. Il ajoute, sans cependant citer de sources, que Lagrange fut alors condamné à un mois de prison pour contrefaçon de billets de banque hollandais. Émile Blanc, qui était alors missionné en Guyane par la Direction de la navigation aérienne, l'a pour sa part rencontré en 1948 chez un ami de Saint-Laurent-du-Maroni :

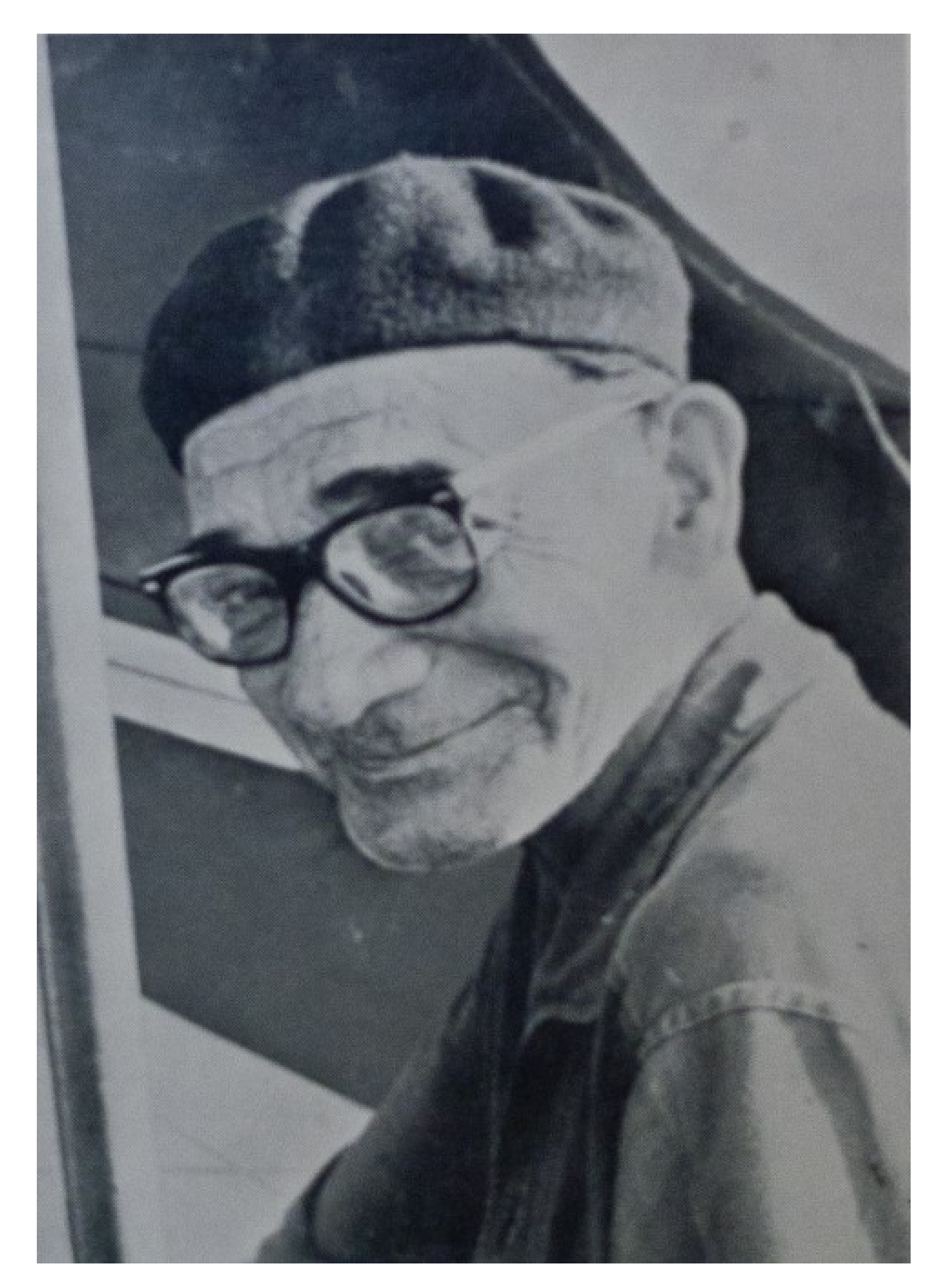
> « Il est arrivé là dans cette demeure tout simplement, sa boîte de pinceaux et tubes de peintures dans une main et son chevalet et toile dans l'autre. L'Administration Pénitentiaire l'autorisait à offrir son talent à des particuliers qui en faisaient la demande expresse auprès de cette dernière […]. Il lui avait été commandé de faire le portrait de la petite fille de quatre ans, il s'était donc exécuté[105] ».

Le bagnard libéré lui raconte alors qu'il aurait voulu entrer dans l'aviation pendant la Première Guerre mondiale car il conservait le souvenir du capitaine Guynemer, tombé en septembre 1917[106].

Dans les années 1950, Lagrange s'installe à Cayenne où il peint ses deux séries de tableaux les plus célèbres : des scènes de la vie du bagne qui ont depuis été reproduites de nombreuses fois. Ces œuvres sont aujourd'hui en possession du musée d'art et d'archéologie de l'université du Missouri à Columbia (24 toiles) et du musée départemental Alexandre-Franconie de Cayenne (25 toiles)[107]. L'un des commanditaires de ces tableaux est l'ancien forçat Raymond Vaudé alors reconverti dans la restauration. Selon Robert Vignon, bien que payé, Lagrange peignait sous la contrainte de son ancien compagnon de bagne[108]. Réinventant toujours son histoire, Lagrange racontera dans son autobiographie qu'il travaillait déjà sur ses toiles dans les années 1930 aux Îles et qu'elles étaient son échappatoire : « De travailler sur ces peintures m'a empêché de devenir fou, pendant les semaines que j'ai passé dans la cellule n°16 des baraquements de Royale, pas seulement en m'occupant des heures et des heures mais aussi en restaurant un sentiment de but à ma vie[109] ».

Après avoir semble-t-il séjourné un temps aux États-Unis[110] pour la co-écriture de ses "mémoires" avec le journaliste William Murray (1926-2005) (fig. 10), Lagrange va rejoindre la Martinique au début des années 1960. C'est là-bas qu'Émile Blanc le croise à nouveau en avril 1963. Le mois de son arrivée à Fort-de-France, il y revoit Lagrange, attablé à l'hôtel de l'Europe avec Raymond Vaudé. Flag est alors très demandé : il décore les intérieurs de différents hôtels et brasseries du chef-lieu du département tout en continuant à réaliser quelques toiles pour des particuliers[111]. Monsieur Blanc lui demande alors un portait de son berger allemand Pataud. Lagrange accepte, non sans ajouter, « Monsieur, je veux bien essayer de vous faire plaisir, mais je tiens à vous dire que je ne suis pas peintre animalier, pourtant j'essaierai, je vous demanderai à l'occasion de voir l'animal et que vous m'apportiez une photo[112] ». Le tableau est terminé en novembre 1963. « Il me remit son œuvre », témoigne Émile Blanc, en m'expliquant comment il avait opéré : « sa méthode était d'avoir superposé l'un sur l'autre deux dessins exécutés sur papier calque et cette méthode permettait de suivre le regard du chien sous n'importe quelle direction, ce regard vous suit comme par enchantement[113] ».

Fig. 10 : Francis Lagrange vers 1960



Francis Lagrange, William Murray, Flag on Devil's Island: *The Autobiography of One of the Great counterfeiters and Art Forgers of Modern Times*, New York, Doubleday, 1961.

Francis Lagrange décède à Fort-de-France le 10 août 1964, à l'âge de soixante-trois ans. S'il avait pu rédiger sa propre épitaphe, il y a fort à parier que celle-ci aurait ressemblé à ces quelques lignes relevées dans sa fameuse autobiographie :

> « Est-ce que je regrette ce que j'ai fait ? Non. Et pourquoi non ? Parce que je l'ai payé de ma vie. Suis-je incorrigible ? Oui, sans aucun doute. Je suis un artiste et un peu voyou. Je sais cela sur moi-même et ne vois aucune raison de le cacher. Et si c'était à refaire ? Je le referais certainement, quoique je souhaiterais, je pense, rester plus vrai avec moi-même en tant qu'artiste que je ne l'ai été[114] ».

Bibliography

Antier Chantal, « Espionnage et espionnes de la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, 2007, n° 247, p. 42-51.

Carita David, Lamaison Denis, « La vie falsifiée de Francis Lagrange », *Une Saison en Guyane*, août 2014, n°13, p. 68-73.

EPAILLY Eugène, *Francis Lagrange*, Ed. E. Epailly, 1994, 171 p.

JACQUELIN Claire, *Aux bagnes de Guyane. Forçats et médecins*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 208 p.

LAGRANGE Francis, MURRAY William, *Flag on Devil's Island: The Autobiography of One of the Great counterfeiters and Art Forgers of Modern Times*, New York, Doubleday, 1961, 238 p.

LAHAIE Olivier, « L'équipement spécifique des espions français membres de la "Section de renseignements" et de la "Section de centralisation des renseignements" en 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4/2008, n° 232, p. 87-103.

MACÉ DE LEPINAY François, « Francis Lagrange, bagnard et peintre », *in* H. Bourilhon, J. Gomez-Estienne (dir.), *Les artistes du bagne. Chefs d'œuvres de la débrouille 1748-1953*, La Seyne-sur-Mer, Musée Balaguier, 2010.

MACÉ DE LEPINAY François, « Deux bagnards peintres : P. Huguet, F. Lagrange », *in* Danielle Bégot (dir.), *La Grande encyclopédie de la Caraïbe*, s. l., Sonoli, 1990, vol. X, p. 48-57.

MIMANDE Paul, « Les forçats de la Guyane », *La Revue de Paris*, nov-déc. 1894, t. 6, p. 398-430.

RENAULT Victor, « Une figure du bagne », *Bulletin de la croisade de prières et de bonnes œuvres pour les détenus du bagne*, octobre 1936, n° 24, p. 2-5.

SANCHEZ Jean-Lucien, « La relégation (loi du 27 mai 1885) », *Criminocorpus*, Dossier thématique : Les bagnes coloniaux, 2005.

VIGNON Robert, *Gran Man Baka*, Paris, Davol, 1985, 134 p.

Notes

1 François Macé de Lépinay, *Francis Lagrange, bagnard et peintre*, *in Les artistes du bagne. Chefs d'œuvres de la débrouille 1748-1953*, La Seyne-sur-Mer, Musée Balaguier, 2010.

2 Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island: The Autobiography of One of the Great counterfeiters and Art Forgers of Modern Times*, New York, Doubleday, 1961.

3 Lagrange et le journaliste William Murray.

4 Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island..., op. cit.*

5 Voir ainsi l'article « Francis Lagrange » sur Wikipedia. Page consultée le 1er mars 2015.

6 « Le bagnard aux mille visages », entretien de M. Dambielle avec Émile Blanc, *Sud Ouest*, 24 août 2005.

7 France, Lille, Archives municipales de Lille (AML), État civil 7E/493 : Acte de naissance n°1257 de Francis Alphonse Joseph Lagrange.

8 France, Grenoble, Archives départementales de l'Isère (ADI), État civil Les Éparres 9NUM/5E157/8 1859 : Acte de naissance n°33 d'Alphonse Lagrange, fils de François Lagrange et Suzanne Bonneton.

9 *Annuaire Ravet-Anceau, années 1903-1910*, Lille, p. 496 ; France, Lille, Archives départementales du Nord (ADN), 3Q 319/109 : Déclaration de mutation par décès n°118. 18 juin 1910.

10 France, AML, État civil 7E/493 : Acte de naissance n°1257 de Francis Alphonse Joseph Lagrange.

11 France, ADI, Registres matricules militaires, Classe 1879, Bourgoin 11NUM/1R1070_02 : Alphonse Lagrange, Numéro matricule 111.

12 De 1882 à 1892. *Ibidem*.

13 Belgique, Registre de la Population de la ville de Bruxelles. Département démographie-population vol. L/fol 1107/90, 3 août 1892.

14 *Ibidem*.

15 France, AML, État civil 9E/355 : Acte de décès n°4086 de Joséphine Le Page, 15/09/1898.

16 France, Archives de la Ville de Paris, V4E 4401 : Acte de naissance n°2151 d'Eugénie Marie Le Page, 5/07/1875.

17 *Ibid.*

18 France, AML, État civil, 9E/410 : Acte de décès n°4755 d'Alphonse Lagrange.

19 France, ADN, 3Q 319/109 : Déclaration de mutation par décès n°118. 18 juin 1910.

20 France, AML État civil naissance 7E/607 : Acte n°156 bis de reconnaissance de Francis

Alphonse Joseph Lagrange, 14 janvier 1910.

21 France, Le Blanc, Dépôt Central d'Archives de la Justice Militaire (DAJM), BP214 Dossier F. Lagrange : Déclaration de Joseph Gombert, ancien professeur de Lagrange au collège de Fourmies. 23 mars 1920.

22 France, État civil de Lille : Acte de décès n°868 d'Eugénie-Marie Le Page, 18/03/1918.

23 France, ADN, 3U278 : Arrêt n°874 du Tribunal de première instance de Lille, 18 mai 1918.

24 France, ADN, 3U342 : Arrêt n°1085 du Tribunal de première instance de Lille, 8 novembre 1918.

25 Les alliés français, anglais et belges cherchent alors à recruter des espions notamment dans le Nord de la France. Voir Chantal Antier, « Espionnage et espionnes de la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, 247, 2007, p. 42-51.

26 France, Le Blanc, DAJM, BP214 Dossier F. Lagrange : Lettre de l'Intelligence Office britannique, 29 novembre 1918.

27 *Ibid.* : Témoignage du gérant de l'hôtel Saint-Nicolas.

28 *Ibid.* : Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation de F. Lagrange, 19 janvier 1920.

29 France, Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or, U/VIII51 : Tribunal de Châtillon-sur-Seine, Compte rendu d'audience du mardi 15 avril 1919.

30 *Ibid.*

31 France, Troyes, Archives départementales de l'Aube (ADA), 131Y11 et Y13 : Registre d'écrou n°88 et 846 de la Maison d'arrêt d'Arcis-sur-Aube.

32 Les entreprises lilloises et les particuliers doivent régulièrement fournir à l'autorité allemande un état précis de leurs stocks et de tout type de biens qu'ils possèdent. Voir Claire-Marie Grosclaude (dir.), *Guide des sources de la Première Guerre mondiale*, Archives municipales de Lille, 2014, p. 13-14.

33 France, Le Blanc, DAJM, BP214 Dossier F. Lagrange : Rapport du sergent de police Ronnet. Lille, 25 nov. 1918.

34 *Ibid.* : Lettre de F. Lagrange au commissaire, 8 mars 1919.

35 *Ibid.* : Témoignage du gérant de l'hôtel Saint-Nicolas.

36 France, Le Blanc, DAJM, BP214 Dossier Lagrange : Lettre de F. Lagrange au lieutenant rapporteur du 3e Conseil de guerre, 18 mars 1919. Sans être polyglotte, Lagrange semble avoir effectivement appris à se débrouiller dans plusieurs langues. Nous trouvons dans son dossier de l'Administration Pénitentiaire conservé aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) quelques documents écrits de sa main en allemand et en anglais. Dans une lettre, il explique également apprendre à écrire l'anglais et possède un dictionnaire français-anglais. France, ANOM FM H5258 : Divers lettres et documents.

37 « On mise sur la qualité du travail des faussaires, mais pas seulement ; il faut aussi qu'en cas d'interrogatoire l'agent possède un alibi qui puisse dérouter le contre-espionnage adverse, c'est-à-dire qui ajoute foi aux papiers présentés ». Olivier Lahaie, « L'équipement spécifique des espions français membres de la "Section de renseignements" et de la "Section de centralisation des renseignements" en 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4/2008, n° 232, p. 87-103.

38 France, Troyes, ADA, 131Y11 et Y13 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt d'Arcy-sur-Aube.

39 France, Le Blanc, DAJM, BP214 Dossier F. Lagrange : Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation de F. Lagrange, 19 janvier 1920.

40 *Ibid.*, Lettre du 8 février 1920 de F. Lagrange au lieutenant rapporteur Debruck, 3e Conseil de guerre.

41 France, Aix-en-Provence, Archives Nationale d'Outre-Mer (ANOM) FM H4703/A : F. Lagrange. État signalétique et des services ; France, ADN 1R/3529, Registres numérisés des matricules militaires : F. Lagrange, matricule 73720.

42 France, Le Blanc, DAJM. Lettre de F. Lagrange au général Lacapelle, 14 mai 1920.

43 France, ANOM FM H4703/A : F. Lagrange. État signalétique et des services, 02/04/1931.

44 ADN Table des registres militaires, classe 1920 : Francis Alphonse Joseph Lagrange, matricule 7372.

45 Ce corps d'armée est composé de nombreux jeunes gens qui ont subi des condamnations avant leur incorporation.

46 France, ANOM FM H4703/A : Procès-verbal d'arrestation du chasseur F. Lagrange. Blida, le 7 février 1921.

47 *Ibid.*

48 *Ibid.* : Livret matricule d'homme de troupe de Francis Lagrange.

49 *Ibid.* : Prison civile de Rabat, 10 janvier 1922. Lors de son arrestation, il se fait passer pour un sujet britannique, fils de Harry et Maud Brighton.

50 *Ibid.*

51 En 1936, l'architecte lillois Marcel Cools lui écrit de ne plus penser à sa femme et à sa fille de douze ans. La famille Cools semble avoir été liée de longue date avec la famille Lagrange. Albert Cools, sculpteur âgé de 43 ans, est ainsi témoin pour la naissance de Francis, tandis qu'Émilie Cools (née Ghesquier), sage-femme, est présente lors de sa reconnaissance par sa mère en 1910. France, ANOM FM H5258/3 : Lettre de M. Cools à Lagrange. 1er juillet 1936 ; France, AML, État civil 7E/493 : Acte de naissance de F. Lagrange du 29 mars 1900 et Etat civil naissance 7E/607 : Acte de reconnaissance de F. Lagrange, 14 janvier 1910.

52 Lettre d'Émile Blanc à William Murray, 14 mars 2005. Document fournit par Émile Blanc.

53 Tribunal correctionnel de Rouen, audience du 15 décembre. *Journal de Rouen*, 16 décembre 1927.

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*

56 *Ibid.*

57 « Francis Lagrange sera relégué », *Journal de Rouen*, 25 février 1928 et France, Rouen, Archives départementales de la Seine-Maritime (ADSM), 2U : Arrêt de la Cour d 'Appel de Rouen du 24 février 1928.

58 ANOM FM H4703/A : Livret matricule d'homme de troupe de F. Lagrange. Extrait du registre médical d'incorporation, 14 juin 1929.

59 C'est depuis l'île de Ré, située au large de la Rochelle, que les bagnards sont regroupés avant leur départ vers les bagnes de Guyane.

60 *L'Écho d'Alger*, 29 novembre 1930.

61 Voir Jean-Lucien Sanchez, « La relégation (loi du 27 mai 1885) », *Criminocorpus*, Dossier thématique : Les bagnes coloniaux, 2005, article consulté le 15 septembre 2015

62 France, ANOM FM H5258/85.

63 *Ibid.*

64 France, ANOM FM H5258/46-50 : Divers documents dont une lettre du directeur de la prison de Paramaribo, de juillet 1932.

65 France, ANOM FM H5258/151 : Cour d'assises de Cayenne, 17 août 1932.

66 Edouard Charleston ou Vengerdem, un « bijoutier » de Saint-Laurent-du-Maroni.

67 France, ANOM FM H5258/238 : Lettre du directeur de l'AP au commandant supérieur du pénitencier de St-Laurent. St-Laurent, le 11 avril 1938.

68 France, ANOM FM H5258 : Divers documents.

69 France, ANOM FM H5258/161 : État nominatif du transporté F. Lagrange. Pénitencier des Îles du Salut, 26 mars 1942.

70 Lagrange est classé travaux légers permanents en 1933 pour « amaigrissement et bronchite suspecte ». Il est déclassé de cette catégorie en 1938 pour « amélioration durable » de son état général. France, ANOM FM H5258/41-42 : Lettre de F. Lagrange au commandant des pénitenciers des Îles du Salut, St.-Joseph, 4 octobre 1932 ; ANOM FM H5258/44 : Demande de punition pour F. Lagrange, St.-Joseph, 4 nov. 1932 ; ANOM FM H5258/179 et 109 : Billets de classement des 1er décembre 1933 et 13 septembre 1938.

71 France, ANOM FM H5258/10-12 : Lettre de F. Lagrange au directeur de l'Administration Pénitentiaire à St-Laurent. Île du Salut, 20 avril 1934.

72 France, ANOM FM H5258/28 : Lettre du commis Pierre Gallois. St-Laurent, 9 mai 1934.

73 France, ANOM FM H5258/153 : Tribunal maritime de la Guyane française. Extrait du jugement en condamnation rendu le 22 décembre 1934.

74 France, ANOM FM H5258/159 : Procès-verbal de libération conditionnelle, 7 juillet 1935.

75 France, ANOM H5258/191-195 : Lettre de Lagrange au directeur de l'Administration Pénitentiaire. Prison de St-Laurent, 4 juin 1937 ; ANOM FM H5258/174 : Lettre du chargé des travaux au commandant supérieur. St-Laurent, 31 mai 1937 ; ANOM FM H5258/248 : Procès-verbal d'inventaire d'objets appartenant au transporté F. Lagrange. 11 avril 1938.

76 France, ANOM FM H5258/96 : Lettre de F. Lagrange au gouverneur, Île Royale, 15 octobre 1939.

77 *Ibid.*

78 France, ANOM FM H5258/94 : Courrier de l'Administration Pénitentiaire. Cayenne, 23 novembre 1939.

79 Tribunal correctionnel de Rouen, audience du 15 décembre 1927. *Journal de Rouen*, 16 décembre 1927.

80 Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island..., op. cit.*, p. 107-108.

81 Victor Renault, « Une figure du bagne », *Bulletin de la croisade de prières et de bonnes œuvres pour les détenus du bagne*, n° 24, octobre 1936, p. 2-5.

82 *Ibid.*

83 France, ANOM FM H5258/10-12 : Lettre de F. Lagrange au directeur de l'Administration Pénitentiaire à St-Laurent. Ile du Salut, 20 avril 1934.

84 *Ibid.*

85 Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island..., op. cit.*, p. 172.

86 France, ANOM FM H5258/21 : Etat des transportés proposés individuellement pour le désinternement. 15 octobre 1936.

87 France, ANOM FM H5258/22-23 : Lettre du directeur de l'AP au commandant supérieur du pénitencier de St-Laurent. St-Laurent, le 11 avril 1938 et divers documents.

88 France, ANOM FM H5258/247-249 : Procès-verbal d'inventaire d'objets appartenant au transporté F. Lagrange. 11 avril 1938 et ANOM FM H5258/185-186 : Lettre de F. Lagrange au directeur de l'Administration Pénitentiaire. Ile Royale, 2 nov. 1937.

89 France, ANOM FM H5258/121-122 : Lettre de F. Lagrange au gouverneur de Guyane. Iles du Salut, 6 juin 1939.

90 Paul Mimande, « Les forçats de la Guyane », *La Revue de Paris*, t. 6, nov-déc. 1894, p. 418.

91 Propos recueillis en mars 2015 par Denis Lamaison. Sur les restaurations, voir *Latitude* 5, n°76, avril 2007.

92 France, ANOM FM H5258 : Lettre de l'abbé J. L. Roudaut, curé de Macouria, au gouverneur. 27 juin 1941.

93 France, ANOM FM H5258/121 et 96 : Lettres de F. Lagrange au gouverneur, 6 juin et 15 octobre 1939.

94 Voir Claire Jacquelin, *Aux bagnes de Guyane. Forçats et médecins*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002.

95 Voir Francis Lagrange, William Murray, *Flag..., op. cit.*, p. 192-195 et 214 et François Macé de Lépinay, *Francis Lagrange, op. cit.*

96 France, ANOM FM H5258/163 : Commission disciplinaire. St-Laurent, janvier- février 1942.

97 L'une des manifestations phare du régime de Vichy. France, ANOM FM H5258/146 : Autorisation du commandant. Ile Royale, 14 juillet 1942.

98 Voir Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island..., op. cit.*, 1961, p. 200.

99 Il ajoute également dans ce courrier avoir inventé un procédé de camouflage. Lettres de F. Lagrange au gouverneur et commandant de l'armée en Guyane. St-Laurent-du-Maroni, 5 et 6 juin 1943. Reproduites in E. Epailly, *Francis Lagrange*, 1994, p. 103-112.

100 Au contraire des relégués collectifs internés au bagne de Saint-Jean, les condamnés admis au régime de la relégation individuelle pouvaient obtenir une concession ou exercer un travail en dehors du camp.

101 Propos recueillis en septembre 2004 par C. Mistral, page consultée le 1er mars 2015.

102 Propos recueillis en mars 2015 par Denis Lamaison.

103 Robert Vignon, *Gran Man Baka*, Paris, Davol, 1985.

104 *Ibid.*, p. 44.

105 Lettre de Émile Blanc à William Murray, 14 mars 2005. Document fourni par Émile Blanc.

106 *Ibid.*

107 Sur les différences entre les deux séries, voir François Macé de Lépinay, *Francis Lagrange, op. cit.* Ces tableaux sont accessibles en ligne sur les sites internet des deux musées : Musée Alexandre-Franconie et musée d'art et d'archéologie de l'université du Missouri à Columbia.

108 Lettre de Émile Blanc à William Murray, 14 mars 2005. Document fournit par E. Blanc ; Robert Vignon, *op. cit.*, p. 44.

109 Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island..., op. cit.*, p. 172.

110 Voir François Macé de Lépinay, « Deux bagnards peintres : P. Huguet, F. Lagrange », *in* Danielle Bégot (dir.), *La Grande encyclopédie de la Caraïbe*, s. l., Sonoli, 1990, vol. X, p. 56

111 Lettre de Émile Blanc à William Murray, 14 mars 2005. Document fourni par Émile Blanc.

112 *Ibid.*

113 *Ibid.*

114 « Do I regret what I have done? No. And why not? Because I have paid for it with my life. Am I incorrigible? Yes, undoubtedly. I am an artist and a bit of a rogue. I know this about myself and I see no reason to hide it. Would I do it all again? Most certainly, though I would wish, I think, to remain truer to myself as an artist than I have been ». Francis Lagrange, William Murray, *Flag on Devil's Island*..., *op. cit.*, 1961, p. 238.

List of illustrations

Title	Fig. 1 : « Départ pour la Guyane. Embarquement des forçats à l'Ile de Ré », toile de F. Lagrange, vers 1952
Credits	Musée départemental A. Franconie, Cayenne
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-1.jpg
File	image/jpeg, 4.7M
Title	Fig. 2 : « L'évasion... Avant l'aventure », toile de F. Lagrange, vers 1952
Credits	Musée départemental A. Franconie, Cayenne
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-2.jpg
File	image/jpeg, 5.0M
Title	Fig. 3 : « Travaux légers », dessin de F. Lagrange, vers 1947
Credits	Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-3.jpg
File	image/jpeg, 408k
Title	Fig. 4 : « Tribunal maritime spécial. Sentence de mort », toile de Francis Lagrange, vers 1952
Credits	Musée départemental A. Franconie, Cayenne
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-4.jpg
File	image/jpeg, 4.5M
Title	Fig. 5 : Croquis extrait d'un carnet de Francis Lagrange. s. d. (avant 1937)
Credits	Crédits : ANOM, dossier F. Lagrange
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-5.jpg
File	image/jpeg, 1.3M
Title	Fig. 6 : En mars-avril 1939, Lagrange est photographié et filmé en plein travail dans la chapelle de l'île Royale, par les reporters Raymond Mejat et Pierre-André Martineau
Caption	*Paris-Match*, 11 mai 1939. Cliché de P.-A. Martineau.
Credits	Coll. privée
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-6.jpg
File	image/jpeg, 5.1M
Title	Fig. 7 : Détail d'une fresque peinte par F. Lagrange dans la chapelle de l'île Royale
Credits	Cliché D. Lamaison, 2009
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-7.jpg

File	image/jpeg, 4.8M
Title	Fig. 8 : À gauche, le portrait officiel de P. Pétain peint par Philippe Henri Noyer en 1940. À droite, le portrait du maréchal conservé au CIAP de Saint-Laurent-du-Maroni
Credits	CIAP, Saint-Laurent-du-Maroni. Cl. D. Lamaison
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-8.jpg
File	image/jpeg, 3.9M
Title	Fig. 9 : Sanguine de Francis Lagrange, achetée par Henri Csecher dans les années 1940
Credits	Musée départemental A. Franconie, Cayenne.
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-9.jpg
File	image/jpeg, 5.4M
Title	**Fig. 10 : Francis Lagrange vers 1960**
Caption	Francis Lagrange, William Murray, Flag on Devil's Island: *The Autobiography of One of the Great counterfeiters and Art Forgers of Modern Times*, New York, Doubleday, 1961.
URL	http://journals.openedition.org/criminocorpus/docannexe/image/3285/img-10.jpg
File	image/jpeg, 3.0M

References

Electronic reference
Émile Blanc, David Carita and Denis Lamaison, « Une vie en trompe-l'œil : l'artiste bagnard Francis Lagrange (1901-1964) », *Criminocorpus* [Online], The penal colonies, Articles, Online since 09 June 2016, connection on 08 April 2021. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/3285

About the authors

Émile Blanc
Émile Blanc est vétéran de la Seconde Guerre mondiale où il a servi dans l'armée de l'air. Il a ensuite fait toute sa carrière dans l'aviation civile et a travaillé notamment en Guyane et aux Antilles où il a fait la connaissance de Francis Lagrange. À la retraite, il s'est passionné pour la vie de ce bagnard.

David Carita
David Carita est attaché de conservation du patrimoine, responsable du musée Alexandre-Franconie à Cayenne. Il est chargé d'enseignement dans le domaine de la médiation culturelle à l'Université de Guyane.

Denis Lamaison
Denis Lamaison est docteur en histoire de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (IMAF) et chargé d'enseignement à l'Université de Guyane. Ses recherches actuelles portent sur le travail forcé et la violence de la société coloniale guyanaise aux XVIIe-XIXe siècles.

Copyright